

---

Directives de la Direction

**Directive de l'UNIL et de l'EPFL 8.6.  
Surveillant des samedi et dimanche au Service des Sports Universitaires  
Cahier des charges**

---

**Cahier des charges du surveillant du samedi et du dimanche**

**1. Etendue du contrôle :**

SOS1 et SOS2 (vestiaires – salle colloque SOS2 – salle de théorie SOS1 – les 6 modules – les salles de musculation – le CASS- le local à boissons SOS1 – la salle des maîtres SOS2) de 9h45 à 18h00.

**2. Dès l'ouverture :**

- L'accès ne se fait que par SOS2 (la porte de SOS1 restera donc fermée à clé). Lorsque les joueurs (football et rugby) doivent accéder aux vestiaires, il faut leur ouvrir la porte de SOS1 côté CASS afin qu'ils puissent nettoyer leurs chaussures à la petite fontaine (au bas des escaliers).
- Nettoyer la salle de musculation : principalement la transpiration sur les engins cardiovasculaires et passer l'aspirateur si nécessaire.
- Installer les tapis rouges dans la salle de musculation et sur l'espace « étirement » de SOS1.
- Lever les stores (salle de musculation) et assurer l'oxygénation du local.
- Faire une ronde de SOS1 et de SOS2 (cf. point 1).
- Faire la liste écrite de tous les problèmes constatés et la mentionner dans le journal cité au point 3.
- Faire le tour des poubelles du Centre sportif et des WC et les vider si nécessaire et remettre du papier WC et essuie-mains.
- Contrôler la fermeture des autres locaux, en particulier le CASS et le local à boissons (annexe du CASS).

**3. Pendant la journée :**

- Lorsque le surveillant n'a pas d'activité dans le centre sportif, sa présence est dans le hall d'accueil de SOS2 (derrière le bar) afin d'être rapidement localisé par les utilisateurs. Le repas de midi peut être pris à cet endroit.

- Le surveillant informe le contrôleur d'entrées du dimanche de l'endroit où il est atteignable (en cas d'accident par exemple) bip 2640 (en cas d'appel, aller vers un téléphone et composer le 8 26 40).
- Effectuer une ronde de SOS1 et SOS2 (cf. point 1) toutes les heures et contrôler que la porte d'entrée de SOS1 reste fermée.
- Contrôler le travail effectué dans la salle de musculation et intervenir si nécessaire.
- Contrôler les WC – essuie-mains dans la poubelle et les vider et remettre du neuf régulièrement. Les poubelles des WC seront vidées à 18h00 le samedi et le papier toilette remis dans les WC, ainsi que les essuie-mains.
- Tenir un journal de tous les faits exceptionnels et les communiquer sans faute le lundi matin au secrétariat des sports, à savoir :
  - Accident (circonstances, causes, nom, prénom, coordonnées du blessé, coordonnées des témoins, heure de l'accident).
  - Dégâts causés au matériel (circonstances, causes, nom et prénom, coordonnées du responsable).
  - Entrée ou tentative d'entrée de personnes non autorisées (le cas échéant : avertir le concierge de service).
- Contrôler le type de chaussures utilisées :
  - Une information est donnée à l'entrée à tous les utilisateurs.
  - Les chaussons de grimpe ne peuvent être utilisés que pour cette activité (pas de basket ou autres jeux).
  - En cas de chaussures inadaptées, le participant devra les retirer.
- Comportement en cas d'accident :
  - La personne est consciente : agir en accord avec le blessé (permanence la plus proche : Vidymed – rte de Chavannes).
  - La personne est inconsciente : prévenir l'ambulance (☛ abaisser puis remonter la borne d'accès).
- A 17h15 : être présent en salle de musculation et ranger ou faire ranger les haltères libres et les disques.
- A 17h30 : stopper l'entraînement et enlever les tapis rouges pour les ranger comme lors de l'ouverture de la salle.
- Abaisser les stores et fermer les fenêtres et coupoles si cela est nécessaire. Pour les coupoles, vérifier qu'elles se ferment complètement.

#### **4. Activités de sport libre :**

Si la disponibilité des salles le permet, à l'exception du dojo qui reste fermé, les activités suivantes peuvent se dérouler :

- Football
- Basketball
- Volleyball
- Badminton
- Unihockey
- Tennis de table
- Escalade

Pour le bon déroulement de ces activités, le surveillant veillera à la mise en place correcte du matériel utilisé et prendra en caution la carte d'étudiant ou la carte

d'accès au centre sportif de l'un des participants. Cette carte lui sera rendue lorsque la totalité du matériel utilisé sera rangée. Pour l'ensemble de ces activités, le port de chaussures avec semelles noires outdoor est **interdit**. Il est conseillé de faire présenter les chaussures au contrôle d'entrée.

L'utilisation du mur d'escalade n'est autorisée que si les participants disposent de leur matériel personnel. Le règlement d'utilisation doit être scrupuleusement respecté.

#### **5. Lors des matchs du LUC volleyball ou toute autre manifestation :**

Le surveillant se tiendra à disposition du responsable de la manifestation, respectivement de celui de la buvette du LUC. Après l'entraînement du matin, le surveillant passera une serpillière humide sur le terrain central. Dès 17h30 : la porte de SOS2 est fermée.

#### **6. Dès 18h00 :**

- Effectuer une dernière ronde de SOS1 et SOS2 (cf. point 1) et s'assurer que :
  - Plus personne (du sport libre) n'est dans le complexe sportif.
  - Eteindre toutes les lumières.
  - Fermer toutes les fenêtres et les portes (salles, vestiaires, etc.).
  - Abaisser les stores (salle de musculation, SOS2, SOS1).
  - Rassembler le matériel oublié dans un carton placé dans le local des concierges de SOS1.
  - S'assurer que tout le matériel utilisé (sport libre et dirigé) soit correctement rangé.
  - S'assurer que le système de fermeture des portes de SOS1 et SOS2 a été débloqué.
  - Eteindre les bornes informatiques.
  - Le « poste » de commande de la sono à SOS2 doit être fermé à clé.
  - Eteindre les appareils « sono » dans tous les locaux (SOS1 – SOS2 – Dojo – salle de musculation).
  - Avant de quitter le centre sportif, lorsqu'un cours est encore en activité, le surveillant se présente au responsable du dit cours, l'informe de son départ et le rend attentif sur la procédure de fermeture.
- Le lundi matin, « le journal » doit être rendu au secrétariat des sports.

#### **Enfants :**

- L'accès à la salle de musculation leur est **strictement interdit**.
- En principe, ils n'ont pas accès au centre sportif. Si un membre de la communauté universitaire se présente avec un enfant, ce dernier peut entrer pour autant que son père/mère en assume la totale surveillance.

**Numéros de téléphone importants :**

Police	117
Ambulance	144
Service intendance	079/439 11 66
Secrétariat des sports	021/692 21 50
G.-A. Carrel, privé	021/791 36 23
J.-M. Gilliéron, privé	021/943 57 58 – 079/462 05 34

Responsable intendance :

J.-P. Dutoit, privé	021/731 19 35
Concierge de service	26 30
Ph. Curtet, privé	021/802 11 37

Lu et accepté : le surveillant .....

Dorigny, le 22 mars 2007

Actualisation de la Directive adoptée par la Direction dans sa séance du 23 avril 2007